



Ville d'Enghien-les-Bains

VAL D'OISE

Cité Thermale

COMPTE RENDU SOMMAIRE

DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENGHIEN-LES-BAINS

--- oOo ---

Séance du 3 octobre 2019

--- oOo ---

L'an deux mille dix-neuf, le 3 octobre à vingt et une heure, le Conseil municipal de la Ville d'ENGHIEN-LES-BAINS, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe SUEUR, Maire, 1^{er} Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise.

Conseillers Municipaux	:	33
Présents		24 puis 27
(après départ de X. CARON)	:	26
Pouvoirs	:	8 puis 5
Absent excusé	:	1
Date de convocation	:	27/09/2019
Fin du Conseil	:	00h03

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Le Maire, 1^{er} Vice-président du Conseil départemental du Val d'Oise,

Philippe SUEUR,

Les Maires-Adjointes,

Sophie MERCHAT (arrivée à 21h25), Patrice MANFREDI, Jean-Pierre HAIMART, Xavier CARON (départ après la délibération n°2), Dominique RICOLFI-BOUVELLE, Grégoire PENAVERAIRE, Marc ANTAO (arrivé à 21h25)

Les Conseillers Municipaux,

Nicole CARIS, Monique GALAIS, François HANET, Gisela BRARD, Paul HADJIBOGHOSSIAN, Christine COULONGES, Marie-Christine FAUVEAU-MARTINET, Dominique RIPOLL, Marie-Claude BOISMARTEL, Véronique FERIEN, Eric BASSOT, Sylvie NOACHOVITCH, Samuel ELONG NDAME, Julia DELESCHAUD-RENAULT, Georges JOLY, Anne-Estelle LHOTE, Sophie MALEY (arrivée à 21h30), Olivier ERARD, Jean-Michel DUBOIS

ONT DONNÉ POUVOIR :

Sophie MERCHAT (jusqu'à son arrivée)	à	Dominique RICOLFI-BOUVELLE
Marie-France CHABANEL	à	Monsieur le Maire
Marc ANTAO (jusqu'à son arrivée)	à	Véronique FERIEN
Denis GRAMMATOPOULOS	à	Sylvie NOACHOVITCH
Jean-Pierre BOUSQUET	à	Patrice MANFREDI
Paul AÏSS	à	Eric BASSOT
Dominique CHARLET	à	François HANET
Sophie MALEY (jusqu'à son arrivée)	à	Olivier ERARD

ABSENT ET EXCUSE :

Philippe ALLAIS

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Patrice MANFREDI

L'intégralité des délibérations est consultable en Mairie sur demande (recueil des actes administratifs).

1/18

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 3 juillet 2019

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 3 juillet 2019 est adopté à **L'UNANIMITE**

oooooooooooooooooooooooooooo

Décisions du Maire

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales :

Par la délibération n°2014-01-05 du 30 mars 2014, le Conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Conformément à l'article L.2122-23 du CGCT, il est présenté ci-dessous au Conseil municipal les décisions que Monsieur le Maire a été amené à prendre dans le cadre de cette délégation.

Les décisions du Maire sont consultables auprès de la direction générale.

2019-142	20/06/2019	Avenant n°2 à la Convention de mise à disposition de moyens signée le 14 juin 2017 entre la Ville d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et la société AGT DIGITAL, pour une prolongation de 6 mois, jusqu'au 31 décembre 2019, dans le cadre du NumericLab.	250€ / mois
2019-144	20/06/2019	Remboursement des publics ayant payé leur place suite au changement de la date de la programmation du Ciné-concert Buster Keaton du 26 mai 2019, dans le cadre de la saison 2018-2019 du Centre des arts.	27,00 €
2019-146	26/06/2019	Contrat entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour sa médiathèque et Madame Aurélie CHIEN CHOW CHINE pour l'animation de 8 ateliers de 3 groupes ayant pour objectif la relaxation et la gestion des émotions par la sophrologie, à partir de la lecture des albums « les Emotions de Gaston » en direction du jeune public (3/7 ans), les 16 octobre, 13 novembre et 11 décembre 2019, 22 janvier, 26 février, 18 mars, 22 avril et 13 mai 2019, de 10h à 12h, dans le cadre des animations de la médiathèque.	2 046,24 €
2019-149	28/06/2019	Contrat entre la Commune d'Enghien-les-Bains pour sa médiathèque et Monsieur Bruno MAGRET pour l'organisation d'« ateliers-philo » en direction du jeune public (10h30/12h30) et du public adolescent (15h00/16h30), les 11 janvier, 08 février, 14 mars, 11 avril, 09 mai, 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre 2020, et de « cafés philo » en direction du public adulte (15h00/17h00) les 25 janvier, 29 février, 28 mars, 25 avril, 23 mai, 24 octobre, 28 novembre et 19 décembre 2020, dans le cadre des animations de la médiathèque.	4 400,00 €
2019-153	02/07/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «APPLE» Association de Pêche et de Pisciculture des Lacs d'Enghien les Bains pour la mise à disposition de l'entrée et de la totalité du sous-sol à l'exception du local d'eau et du local chaufferie et, utilisation de leur chalet en bois de 6 m ² , dans la cour de la Villa Grébil, 81 bis avenue de Ceinture - 95880 Enghien les Bains	gratuit

2019-154	02/07/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Alcooliques Anonymes» pour la mise à disposition de la salle Belhomme.	gratuit
2019-155	02/07/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Club de la Retraite Sportive» pour la mise à disposition de la salle Belhomme.	gratuit
2019-156	02/07/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Equinoxe» pour la mise à disposition de deux salles au rez de chaussée et au 1 ^{er} étage de la Villa Grébil, 81 bis avenue de Ceinture – 95880 Enghien les Bains	gratuit
2019-157	02/07/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Sport Détente» pour la mise à disposition de la salle Belhomme.	gratuit
2019-158	03/07/2019	Convention entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et L'Association Les Tréteaux d'Enghien, pour la mise à disposition de salle (salle d'animation) du 1 ^{er} avril 2018 au 30 juin 2019.	/
2019-159	04/07/2019	Conclusion d'une convention d'occupation précaire portant sur une maison d'habitation sise 20 Avenue de Ceinture à ENGHIEEN-LES-BAINS, au profit de Monsieur Dominique ROLAND.	loyer mensuel = 1051 € HC
2019-162	05/07/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Sophia Amitiés Franco-Helléniques» pour la mise à disposition de la salle Belhomme.	gratuit
2019-163	05/07/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Enghien Bridge Club» pour la mise à disposition du 1 ^{er} étage de la salle du 55, rue Daniel Casanova 95210 Saint-Gratien.	gratuit
2019-168	09/07/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Sésame» pour la mise à disposition de la salle Belhomme.	/
2019-170	09/07/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son <i>Centre des arts</i> et commNprod International pour un concert « Manuel Delgado Grupo Flamenco Andalousia & Curro Pinana» le 28 février 2020, dans le cadre de la programmation saison 2019/2020 du Centre des arts.	8018 € TTC
2019-171	09/07/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son <i>Centre des arts</i> et Giantsteps pour un concert « Hugh Coltman» le 08 novembre 2019, dans le cadre de la programmation saison 2019/2020 du Centre des arts.	11 271,62 €
2019-172	10/07/2019	Contrat de prestations entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Madame Angela ASSOULINE, Agent littéraire, pour la promotion de l'activité littéraire de la médiathèque George Sand, par la venue de six auteurs de renom, durant la saison culturelle 2019/2020.	2 200 €

2019-173	10/07/2019	Contrat entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et Monsieur Elie Barnavi, pour l'organisation d'une conférence/dédicace autour du thème « Qu'est-ce que la Religion radicale » le mardi 17 septembre 2019 à 19h ainsi que pour une allocution dans le cadre de l'ouverture de saison 2019/2020 du Centre des Arts le jeudi 19 septembre à partir de 18h30, dans l'Auditorium du Centre des Arts, dans le cadre des animations de la médiathèque George Sand.	1000 € TTC
2019-175	11/07/2019	Convention entre la Ville d'Enghien-Les-Bains, pour sa médiathèque, et L'Association Le Cercle Universitaire, pour la mise à disposition de salle (salle d'étude) les mardis 8 octobre, 5 novembre et 10 décembre 2019 de 18h à 20h30.	gratuit
2019-177	12/07/2019	Convention entre la commune d'Enghien-les-Bains et l'Association «Club Philatélique d'Enghien-Montmorency et environs» pour la mise à disposition de la salle Belhomme.	gratuit
2019-180	15/07/2019	Contrat de coproduction résidence de création entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son <i>Centre des arts</i> et Hannah R, pour la production du spectacle « Killing Robots » dans le cadre de la saison 2019/2020 du Centre des arts.	5 000 € TTC
2019-181	17/07/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son <i>Centre des arts</i> et La Bazooka pour une représentation du spectacle« Pillowgraphics» le 07 décembre 2019, dans le cadre de la saison 2019/2020 du Centre des arts.	8 095 €
2019-182	17/07/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son <i>Centre des arts</i> et Lydie Solomon pour un concert de « Lydie Solomon » le 29 novembre 2019, dans le cadre de la saison 2019/2020 du Centre des arts.	2 519,41 €
2019-191	19/07/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et la compagnie Pulso pour une représentation du spectacle « Coexistence» le 08 octobre 2019, dans le cadre de la saison 2019/2020 du Centre des arts.	4 045,09 €
2019-206	21/08/2019	Remboursement du trajet aller-retour Tel Aviv / Paris de M. Zipori Dor dans le cadre de sa participation au lancement de saison du Cda le 19 septembre 2019.	324,90 TTC
2019-207	21/08/2019	Contrat de cession entre la commune d'Enghien-les-Bains pour son Centre des arts et l'association J'y pense Souvent pour une représentation du spectacle « Apparitions » le 24 janvier 2020, dans le cadre de la saison 2019/2020 du Centre des arts.	12 418,08 TTC
2019-224	09/09/2019	convention d'exploitation d'une œuvre composite - Exposition Jeffrey Shaw	500,00 TTC
ACTION EDUCATIVE			
2019-141	19/06/2019	Convention entre la commune d'Enghien-Les-Bains et le SDIS pour la mise à disposition de la Base Nautique.	gratuit
2019-148	28/06/2019	Société Nautique d'Enghien - Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens pluriannuelle.	gratuit

2019-160	05/07/2019	Convention avec l'association culturelle François Villon dans le cadre des activités des ALSH durant les vacances d'été 2019 – Initiation autour de diverses disciplines artistiques, sportives et culturelles.	gratuit
2019-167	08/07/2019	Convention avec l'Union des Commerçants concernant le projet « Lauréats 2019 »	3 000,00 €
2019-174	10/07/2019	Mise à disposition d'une salle à l'association "Les Tréteaux d'Enghien"	gratuit
2019-176	12/07/2019	Convention avec la société BL Education dans le cadre du programme d'activité des vacances scolaire d'été 2019	203,82 €
2019-184	18/07/2019	Convention de mise à disposition de locaux pour l'Association des Parents d'Elèves De l'enseignement public (PEEP) d'Enghien-les-Bains.	gratuit
2019-185	18/07/2019	Convention avec la société GAMES 270 Laser Street. Projet service Jeunesse et Sports – « Faites du sport » - mercredi 11 septembre 2019	1 320,00 €
2019-186	18/07/2019	Convention avec Monsieur Michael GRANDJEAN, gérant de la société Escal'Grimpe. Projet service Jeunesse et Sports – « Faites du sport » - mercredi 11 septembre 2019	1 284,00 €
2019-187	18/07/2019	Convention avec Monsieur Salif PALM, Président d'Intensif Sport Instinct. Projet service Jeunesse et Sports – « Faites du sport » - mercredi 11 septembre 2019	400,00 €
2019-190	18/07/2019	Convention avec Madame Laurence ROBBE, Directrice du Centre Culturel François Villon. Projet service Jeunesse et Sports – « Faites du sport » - mercredi 11 septembre 2019	gratuit
2019-196	30/07/2019	Convention avec l'association « SOISY ENGHIE LA BARRE » (ASELB) concernant l'événement « 69 ^{ème} Prix Cycliste » - dimanche 1 septembre 2019	gratuit
2019-201	02/08/2019	Convention avec Monsieur Grégoire PAULY, Directeur de Navilac. "Faites du sport"	gratuit
2019-203	07/08/2019	Convention avec Monsieur Paul PERUZZETTO, Directeur Décathlon Grosly- Faites du sport	gratuit
2019-204	19/08/2019	Convention avec l'association Fun English & Mandarin dans le cadre de l'organisation des activités de culture chinoise sur le temps de la pause méridienne	4125,00 TTC
2019-205	20/08/2019	Convention avec Monsieur LECOMTE, Directeur du Centre équestre de Franconville. Projet service Jeunesse et Sports – « Faites du sport » - mercredi 11 septembre 2019	500,00 TTC
2019-208	22/08/019	Convention avec le Rotary club - Journée Handivoile 14.09.2019	gratuit

2019-209	27/08/2019	Convention pour une prestation avec la ferme Tiligolo - 14.09.2019	1 394,83 €
2019-210	27/08/2019	Mise à disposition de la salle Belhomme pour l'association HAYTAS	gratuit
2019-211	03/09/2019	Convention pour prestation de "Au pays des kangourous" le 14.09.2019	2599,98 TTC
2019-212	03/09/2019	Association Enghien Sports- Mise à disposition Gymnase M et J. BOUCHER	à titre gracieux
2019-213	03/09/2019	Association Club de la retraite Sportive- Mise à disposition du DOJO	"
2019-214	03/09/2019	Association Club de la retraite Sportive - Mise à disposition du Gymnase La Coussaye	"
2019-215	03/09/2019	Association Société Athlétique d'Enghien-les-Bains - Mise à disposition de la salle de musculation	"
2019-216	03/09/2019	Association Tennis de table Mise à disposition du Gymnase de la Coussaye	"
2019-217	03/09/2019	Mise à disposition de locaux pour l'Association Fun English et Mandarin	"
2019-218	03/09/2019	Partenariat avec la société SANEA dans le cadre des activités de robotique sur le temps de la pause méridienne de septembre à décembre 2019	3 200,00 €
2019-219	04/09/2019	Ligue de l'Enseignement du Val d'Oise- Activités périscolaires 2019-2020 -Lire et faire lire	1 000,00 €
2019-220	04/09/2019	Convention avec le CCFV - activités périscolaires 2019-2020 "Yoga"	1 450,00 TTC
2019-221	05/09/2019	Rémy Formulette Productions pour la Grande journée du Tout Petit	690,00 TTC
2019-222	05/09/2019	Convention avec Madame ROSE, nutritioniste " Faites du sport" le 11.09.2019	500,00 €
2019-223	05/09/2019	Annule et remplace la D 2019-158 - Mise à disposition de salle pour l'association " Les tréteaux d'Enghien"	/
EVENEMENTIEL			
2019-140	19/06/2019	Contrat avec la Croix Rouge pour une participation aux dispositifs prévisionnels de secours du concert du 22 juin 2019	2 098,00 €
2019-151	01/07/2019	Contrat avec la Croix Rouge pour une participation aux dispositifs prévisionnels de secours du concert du 6 juillet 2019	2 098,00 €
2019-152	01/07/2019	Contrat avec la Croix Rouge pour une participation aux dispositifs prévisionnels de secours du concert du 7 juillet 2019	2 098,00 €

FINANCIER			
2019-193	23/07/2019	Contrat de ligne de trésorerie	1 500 000,00 €
AFFAIRES JURIDIQUES			
2019-143	20/06/2019	convention de mise à disposition du parking de la SECF (hippodrome) pour le 22/06 et 6/07/2019	gratuit
2019-147	26/06/2019	Conclusion d'un commodat concernant une maison à usage d'habitation sise 28 rue de la libération à ENGHIEEN-LES-BAINS, au profit de M. Eric AMIET.	gratuit
2019-179	12/07/2019	Conclusion d'un commodat concernant cinq places de stationnement portant les numéros 1, 2, 3, 4, 20 sise 18 bis avenue de ceinture, dont la parcelle est cadastrée section AC numéro 39 à ENHIEEN-LES-BAINS (Val d'Oise), au profit de la STTE.	gratuit
2019-189	18/07/2019	Conclusion d'une convention d'occupation précaire portant sur un appartement au 1er étage sis 55 bis rue du Général de Gaulle à ENGHIEEN-LES-BAINS, au profit de Madame Florie BAELEN	144€/mois
2019-192	23/07/2019	Conclusion d'une convention d'occupation précaire portant sur l'occupation d'un pavillon sis 7 rue du Général de Gaulle à ENGHIEEN-LES-BAINS, au profit de Mme Alexandra CERRUTI-VIDAL	loyer mensuel = 1206 € HC
2019-200	02/08/2019	Conclusion d'une convention d'occupation précaire concernant un appartement situé au 3ème étage de l'immeuble situé au 70 rue de la Barre à ENGHIEEN-LES-BAINS, au profit de Damien RENAULT	417,00 € hors charges
MARCHES PUBLICS			
2019-138	17/06/2019	Signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n° 95 210 89 ST 15-048 « Travaux d'entretien, de dépannage, de grosses réparations, de réhabilitation et de modernisation des bâtiments communaux ».	
2019-145	25/06/2019	Signature du marché subséquent n° 95 210 89 ST 19-025 relatif à la fourniture et à l'acheminement de l'électricité	mini 280 000 € TTC maxi 520 000 € TTC
2019-150	01/07/2019	Signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n°95 210 89 ST 17-021 relatif aux travaux dans les bâtiments communaux	
2019-188	18/07/2019	Signature du marché n°95 210 89 ST 19-016 portant sur la réfection de deux courts de tennis	81 592,70 TTC
2019-194	26/07/2019	Signature de l'accord-cadre n°95 210 89 ST 19-029 ayant pour objet la mise en place d'un service bancaire pour la Commune	
2019-195	29/07/2019	Signature du marché n°95 210 89 ST 19-015 ayant pour objet les travaux de rénovation d'un poste de distribution haute tension spécifique à l'éclairage public	118 647,49 € ht
2019-197	01/08/2019	Signature de l'avenant n°3 au marché n°95 210 89 ST 18-001 ayant pour objet l'assistance et la maintenance du logiciel « Espace citoyen Premium »	redevance annuelle: 328,80 € TTC

2019-198	01/08/2019	Signature de l'avenant n°1 à l'accord-cadre n° 95 210 89 ST 15-048 « Travaux d'entretien, de dépannage, de grosses réparations, de réhabilitation et de modernisation des bâtiments communaux ».	
2019-199	02/08/2019	Signature de l'accord-cadre n°95 210 89 ST 19-008 ayant pour objet l'entretien et la réparation des véhicules légers et petits utilitaires	montant maximum annuel : 50 000 € HT
2019-202	05/08/2019	Signature de l'accord cadre n° 95 210 89 ST 19-022 portant sur la fourniture de repas	minimum annuel: 35 000 € montant maximum: 70 000 €
NOUVELLES SOLIDARITES			
2019-161	05/07/2019	Repas traiteur – séjour familial à Lège Cap Ferret	4 725,00 €
POLITIQUE DE LA VILLE			
2019-164	08/07/2019	Signature de l'avenant au contrat concernant le ramassage des déchets au parc Sainte Jeanne	1 010,80 €
2019-165	08/07/2019	Signature de l'avenant à la convention UNAF	/
2019-166	08/07/2019	Signature de la convention tripartite Emeraude – LPCR – Ville d'Enghien les Bains	/
SERVICES TECHNIQUES			
2019-183	17/07/2019	Aliénation de gré à gré d'un véhicule communal	4 092,00 €
URBANISME			
2019-169	10/07/2019	Exercice du droit de préemption urbain défini aux articles L.210-1 et suivants du code de l'urbanisme sur un bien sis 3 place Cardinal Mercier à Enghien-les-Bains et cadastré AD 779, pour une contenance totale de 313 m ²	435 000 €

I- ADMINISTRATION GENERALE

1. Retrait ou maintien dans les fonctions d'adjoint de Xavier Caron

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, et à **LA MAJORITE**

DECIDE du retrait de Monsieur Xavier CARON dans ses fonctions d'adjoint

Pour le retrait : 26 voix

Contre le retrait : 1 voix

Abstentions : 5 voix

2. Election d'un nouvel adjoint

Après avoir entendu l'exposé, le rapporteur demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer :

- Sur le rang qu'occupera le nouvel adjoint ;
- Sur l'élection du nouvel adjoint ;

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

1^{er} tour du scrutin

Sous la présidence de M. Philippe Sueur, Maire, le Conseil Municipal a été invité à procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 1
- b) Nombre de votants (bulletins déposées) : 31
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls : 7
- d) Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 24

NOM ET PRENOM DES CANDIDATS : VERONIQUE FERIEU	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS : 24
---	-------------------------------------

DECIDE :

- Véronique Ferien ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé 8^{ème} adjoint et a été immédiatement installée

3. Modification des membres représentants au sein des divers syndicats intercommunaux

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l'appel à candidature, puis le vote au scrutin secret ;

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, et à **LA MAJORITE**

DESIGNE les délégués suivants :

- **Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France (SIGEIF)**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 30
À déduire
(bulletins blancs, abstentions ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 7
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 23

Candidat au poste de délégué titulaire
– Monsieur Georges Joly.....23 voix

Est élu :

Délégué titulaire : Monsieur Georges Joly

• **Syndicat Mixte Départemental d'Electricité, du Gaz et des Télécommunications du Val d'Oise (SMDEGTVO)**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 30
À déduire
(bulletins blancs, abstentions ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 6
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Candidat au poste de délégué titulaire
– Monsieur Grégoire Penavaire.....24 voix

Est élu :

Délégué titulaire : Monsieur Grégoire Penavaire

• **Syndicat Mixte Autolib'**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 29
À déduire
(Bulletin blancs, abstentions, ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 24

Candidat au poste de délégué titulaire
– Monsieur Marc Antao.....24 voix

Est élu :

Délégué titulaire : Monsieur Marc Antao

4. Mise à jour des indemnités de fonction allouées aux Elus locaux

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, et à **L'UNANIMITE (deux abstentions : Sophie MALEY et Oliver ERARD)**

DECIDE :

ARTICLE 1 – Détermination des taux :

Le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, fixé aux taux suivants :

- Maire : 64,50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Adjoints : 16,90 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
- Conseiller municipal délégué n° 1 : 15.20% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- Conseillers municipaux délégués suivants : 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique

La modulation de l'indemnité de fonction entre le Conseiller municipal délégué n°1, à savoir le Délégué à la Sécurité civile et au patrimoine privé, et les autres Conseillers municipaux, repose sur les critères objectifs suivants :

-en raison de son caractère touristique (Casino, théâtre du Casino, nombreuses expositions et manifestations à caractère culturel et sportif, commerces, bars et restaurants, Thermes...), la Ville accueille un nombre conséquent de visiteurs, ce qui génère une logistique importante des agents de police municipale notamment

-les missions du Conseiller municipal délégué n°1 sont plus importantes, en raison du dispositif Urgence attentat mis en place depuis le 1^{er} décembre 2016.Ce dernier s'ajoute aux 2 niveaux de protection préexistant. Le plan Vigipirate + actuel comporte donc 3 niveaux, pouvant être activés en fonction de l'intensité de la menace : Vigilance, Sécurité renforcée risque attentat et Urgence attentat.

ARTICLE 2 – Majorations :

Compte tenu que la Ville d'Enghien-les Bains est chef-lieu de canton, et ville classée station thermale et touristique, les indemnités réellement octroyées au maire et aux adjoints sont majorées respectivement de 15 et 25 % (barème de l'article R.2123-23 du Code général des collectivités territoriales).

DECIDE : que le tableau de répartition des indemnités des élus locaux est annexé à la présente délibération,

DIT : que les revalorisations légales et réglementaires qui pourraient intervenir ultérieurement s'appliqueront automatiquement,

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget communal aux chapitres et articles concernés.

5. Mise à jour du tableau des effectifs

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITE**,

DECIDE :

De créer :

-un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet

-un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe à temps complet

-4 postes de gardien brigadier à temps complet

-3 postes d'adjoint technique territorial à temps complet

-un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

-2 postes d'adjoint territorial d'animation à temps complet

-un poste d'apprenti préparant le diplôme de Bachelor Sport Business, dont les missions au Service Jeunesse et Sports seront les suivantes :

* organisation des évènements suivants :

- Le prix cycliste
- Le Rotary club – journée handivoile
- Faites du sport
- La Ronde d'Enghien
- Le Triathlon

* participation aux objectifs du label Ville active et sportive : innovations sportives, recensement des événements sportifs extérieurs menés sur le territoire

* recherche de sponsors

* appels à projets ou enjeux relatifs aux Jeux Olympiques 2024

* suivi du plan d'action du Comité Départemental Olympique Sportif conventionné

-un poste d'apprenti à la Direction de l'Action Educative qui prépare un Brevet de Technicien Supérieur support à l'action managériale à l'école GESCIA.

L'apprenti sera support de l'ensemble des pôles de la Direction de l'Action Educative, sur des tâches administratives telles que la rédaction de courriers, la réalisation et la mise à jour de tableaux de bord, le classement.

6. Approbation d'un tarif unique pour l'accès à la patinoire et reversement des recettes à des associations

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITE**,

DECIDE: d'autoriser le tarif de 2€ pour accéder à la patinoire qui sera installée lors du Village de Noël.

7. Approbation d'un tarif pour l'exploitation du point restauration du village de Noël

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITE**,

DECIDE: d'autoriser l'exploitation du point restauration du Village de Noël pour la rétribution de 2 500€, sur la période d'exploitation

8. Attribution de subvention exceptionnelle – participation aux Entretien Médicaux d'Enghien les Bains

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITE**,

DECIDE : d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 100 euros, afin qu'un membre de chaque association participant à l'événement, puisse bénéficier de cette formation:

- CRSE (Club de la retraite sportive d'Enghien)
- BIEN HETRE
- KSD (Ki Shin Dojos)
- SAE (Société Athlétique d'Enghien)

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir ces dépenses sont inscrits au budget principal au chapitre 67 – article 6745 – fonction 40.

9. Attribution des bourses complémentaires « passe ton permis 2019 »

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et **à L'UNANIMITE,**

DECIDE : d'accorder une bourse complémentaire d'un montant de 600 € aux 8 participants afin qu'ils puissent s'inscrire dans une autre auto-école et les accompagner dans l'obtention du permis de conduire :

DIT : que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits sur l'article budgétaire 422-6714 de l'antenne BIJ.

10. Convention de mécénat avec la Fondation Orange pour la création du MOOC « l'art et la création numérique »

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et **à L'UNANIMITE,**

AUTORISE : Monsieur le Maire à demander le versement de ce mécénat pour le Centre des arts et auprès de la Fondation Orange, à hauteur de 10 000 euros.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

11. Demande de subvention de la ville d'Enghien-les-Bains, pour son Centre des arts, auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France pour l'année 2019, au titre de la résidence musicale avec l'ensemble Sound Initiative et au titre de la résidence chorégraphique avec Vincent Dupont (Compagnie J'y pense souvent) à hauteur de 22 000 euros

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et **à L'UNANIMITE,**

AUTORISE : Monsieur le Maire à demander le versement de la subvention pour le Centre des arts auprès de la Direction régionale des Affaires Culturelles d'Ile de France, au titre de la résidence musicale et chorégraphique pour l'année 2019 à hauteur de 22 000 euros.

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

12. Création de tarifs pour les stands de démonstration et les nouveaux projets PIDSTech & Workshops du festival PIDS

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITE**,

DIT : que les recettes seront versées au budget communal, aux chapitres et articles concernés.

13. Acquisition par la commune d'ENGHIEN LES BAINS des volumes n°7, 8, 10, 12, 13, 16, 18, 19, 22 et 24 issus de la division volumétrique du terrain cadastré AC 103 et 461 et correspondant au passage sous porche et à la cour arrière de l'immeuble situé au 5 rue de l'Arrivée.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITE**,

DECIDE

- Article 1 :** de conclure l'acte authentique de vente au profit de la commune d'ENGHIEN-LES-BAINS, des volumes n°7, 8, 10, 12, 13, 16, 18, 19, 22 et 24 issus de la division volumétrique située au 5 rue de l'Arrivée et tous droits réels et indivis y attachés, dont l'assiette foncière est cadastrée AC 103 et 461, sise 5 rue de l'Arrivée à Enghien-les-Bains, moyennant le prix de 140.000 € à augmenter des frais légaux d'acte, le projet d'acte authentique étant demeuré ci-annexé,
- Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de se substituer Madame Sophie Merchat ou Madame Dominique Ricolfi-Bouville, ces dernières dûment autorisées aux termes d'arrêtés de délégations de pouvoirs respectivement consenties par arrêtés n°2014-037 du 14 avril 2014 et n°2014-038 du 14 avril 2014, tous deux certifiés exécutoires par le représentant de l'Etat dans le département le 16 avril 2014, à signer l'acte authentique de vente (administratif ou notarié) et tous autres actes et pièces nécessaires à la poursuite de cette acquisition.
- Article 3 :** de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget aux chapitres consacrés.

14. Conclusion de l'acte authentique de cession par la commune d'Enghien-les-Bains, du bâtiment C au sein de la copropriété cadastrée AC 205, sise 4 rue de Mora à Enghien-les-Bains, au profit de la SCI CAPMORA,

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré et à **L'UNANIMITE**,

DECIDE

- Article 1 :** De conclure la promesse et/ou l'acte authentique de vente par la commune d'ENGHIEN-LES-BAINS au profit de la SCI CAPMORA, du bâtiment C au sein de la copropriété cadastrée section AC numéro 205, située au 4 rue de Mora à Enghien-les-Bains, moyennant le prix de TROIS CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (380.000€),

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de se substituer Madame Sophie Merchat ou Madame Dominique Ricolfi-Bouville, ces dernières dûment autorisées aux termes d'arrêtés de délégations de pouvoirs respectivement consenties par arrêtés n°2014-037 du 14 avril 2014 et n°2014-038 du 14 avril 2014, tous deux certifiés exécutoires par le représentant de l'Etat dans le département le 16 avril 2014, à signer la promesse et/ou l'acte authentique de vente (administratif ou notarié) et tous autres actes et pièces nécessaires à la poursuite de cette opération immobilière.

Article 3 : Précise que les crédits liés aux frais d'actes sont inscrits au budget aux chapitres consacrés.

15. Conclusion de l'acte authentique de cession par la commune d'Enghien-les-Bains de la propriété cadastrée AD 6, sise 19 boulevard d'Ormesson à Enghien-les-Bains, au profit du promoteur immobilier PITCH PROMOTION

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **LA MAJORITE (une opposition : Dominique CHARLET)**

DECIDE

Article 1 : De conclure la promesse et/ou l'acte authentique de vente par la commune d'ENGHIEN-LES-BAINS au profit du promoteur immobilier PITCH PROMOTION, du terrain cadastré section AD numéro 6, situé au 19 boulevard d'Ormesson à Enghien-les-Bains, moyennant le prix de NEUF CENT SOIXANTE DIX MILLE EUROS (970.000,00 €)

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de se substituer Madame Sophie Merchat ou Madame Dominique Ricolfi-Bouville, ces dernières dûment autorisées aux termes d'arrêtés de délégations de pouvoirs respectivement consenties par arrêtés n°2014-037 du 14 avril 2014 et n°2014-038 du 14 avril 2014, tous deux certifiés exécutoires par le représentant de l'Etat dans le département le 16 avril 2014, à signer la promesse et/ou l'acte authentique de vente (administratif ou notarié) et tous autres actes et pièces nécessaires à la poursuite de cette opération immobilière.

Article 3 : Précise que les crédits liés aux frais d'actes sont inscrits au budget aux chapitres consacrés.

16. Conclusion de l'acte authentique de cession par la commune d'Enghien-les-Bains de la propriété bâtie, située 1 boulevard du Lac (parcelle AH 34) et des lots en copropriété au sein des immeubles situés 70 rue du Général de Gaulle (parcelles AH 275 et AH 276), au profit du promoteur immobilier NEXITY.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à **LA MAJORITE (une opposition : Dominique CHARLET)**

DECIDE

- Article 1 :** De conclure la promesse et/ou l'acte authentique de vente par la commune d'ENGHIEN-LES-BAINS au profit du promoteur immobilier NEXITY des lots n°3, 7, 8, 10, 11, 12, 14, 15 et 17 (parcelle AH 276) et n°1, 2, 3 et 4 (parcelle AH 275) au sein des immeubles en copropriété situés 70 rue du Général de Gaulle et la totalité de la propriété située 1 boulevard du Lac (parcelle AH 34), tous à Enghien-les-Bains, moyennant le prix de DEUX MILLIONS VINGT MILLE EUROS (2.020.000 €),
- Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Maire, avec faculté de se substituer Madame Sophie Merchat ou Madame Dominique Ricolfi-Bouville, ces dernières dûment autorisées aux termes d'arrêtés de délégations de pouvoirs respectivement consenties par arrêtés n°2014-037 du 14 avril 2014 et n°2014-038 du 14 avril 2014, tous deux certifiés exécutoires par le représentant de l'Etat dans le département le 16 avril 2014, à signer la promesse et/ou l'acte authentique de vente (administratif ou notarié) et tous autres actes et pièces nécessaires à la poursuite de cette opération immobilière.
- Article 3 :** Précise que les crédits liés aux frais d'actes sont inscrits au budget aux chapitres consacrés.

17. Octroi d'une garantie des emprunts souscrits par le bailleur social associatif FREHA auprès de la Caisse des dépôts et Consignations (CDC) dans le cadre d'une opération d'acquisition-amélioration de 7 logements en PLAI situés 17 rue Pélégot.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (une abstention : Dominique CHARLET)

DECIDE

- Article 1 :** d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des prêts de type PLAI, d'un montant total de 348 412,11 euros souscrit par l'Emprunteur (FREHA) auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions prévues dans l'offre de prêt et notamment :

Offre CDC		
Caractéristiques	PLAI	PLAI foncier
Enveloppe	-	-
Montant	185 122,37 €	163 289,74 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	0,55 %	0,55 %
TEG¹	0,55 %	0,55 %
Phase d'amortissement		
Durée du différé d'amortissement	24 mois	24 mois
Durée	40 ans	43 ans
Index²	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	- 0,2 %
Taux d'intérêt	Livret A - 0,2 %	Livret A - 0,2 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	DR	DR
Taux de progressivité des échéances	0,5 %	0,5 %

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Il est précisé que cette garantie porte sur le financement de l'acquisition-amélioration de 7 logements locatifs sociaux de l'immeuble sis 17 rue Pélégot à Enghien-les-Bains.

Article 2 : de s'engager pendant toute la durée des Prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des Prêts.

Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer la convention portant sur les modalités d'attribution d'un droit réservataire en contrepartie de la garantie des emprunts.

18. Habilitation du Maire à déposer et signer un permis de démolir concernant le pavillon sis 11 boulevard Cotte dans le cadre de l'extension de l'Ecole RIET

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE (une abstention : Dominique CHARLET)

Article 1 : Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer la demande de permis de démolir relative à la déconstruction totale d'un pavillon situé 11 boulevard Cotte à

Enghien-les-Bains – section AD 705 - d'une superficie de 126 m², rendue nécessaire pour la mise en œuvre de l'opération d'extension de l'Ecole maternelle Raoul RIET.

19. Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Croult-Enghien-Vieille Mer, soumis à enquête publique

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à LA MAJORITE (une opposition : Dominique CHARLET)

DONNE un avis favorable sur le projet de SAGE Croult-Enghien-Vieille Mer soumis à enquête publique du 16 septembre au 18 octobre 2019 inclus.

20. Adhésion au SEDIF de la commune de Seine-Port et d'Est Ensemble (pour les communes de Bobigny et Noisy-le-Sec)

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITE

EMET : un avis favorable à l'adhésion au SEDIF de Seine-Port et d'Est Ensemble (pour les communes de Bobigny et Noisy-le-Sec).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Le Maire
1^{er} Vice-président
du Conseil départemental du Val d'Oise**



Philippe SUEUR ✎